

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 20 février 2019

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 20 février 2019 à 20 h. Sont présents :

M. Carl Boilard	La Guadeloupe
M. Adam Veilleux	Lac-Poulin
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
M. Eric Rouillard	Saint-Benoît-Labre
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. André Longchamps	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Camil Martin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Ghislain Jacques	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. André Roy	Saint-Martin
M. François Morin	Saint-Philibert
M. Luc Paquet	Saint-René
M. Martin St-Laurent	Saint-Simon-les-Mines
M. Clément Létourneau	Saint-Théophile

Sous la présidence de monsieur Normand Roy, préfet et maire de Saint-Éphrem-de-Beauce. Assistent également à la rencontre monsieur Éric Paquet, directeur général, et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet.

2019-02-27

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Claude Morin appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 23 janvier 2019;
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 12 février 2019;
 - 3.3 Adoption du règlement 2019-90 sur la rémunération des élus ;
 - 3.4 Consolidation des états financiers du CEB;

MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX

Le 20 février 2019

4. Dossiers régionaux :
 - 4.1 Projets PDT : -Municipalité St-Benoît / Acoustique salle municipale.
-Municipalité St-Benoît / Éclairage terrain soccer.
-Municipalité de La Guadeloupe / Salle multifonctionnelle.
-Municipalité de St-René / Jeux d'eau.
-Projets non recommandés : Arts en Beauce et Dragfest.
 - 4.2 Fonds culturels 2019;
 - 4.3 150^e anniversaire du Régiment de la Chaudière;
 - 4.4 Société du patrimoine des beaucerons;
 - 4.5 Demande d'aide financière / entretien Route Verte;
 - 4.6 Entente administration schéma de couverture de risques;
 - 4.7 Centraide
 - 4.8 Salle de spectacle / Addenda à l'étude
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1 Certificats de conformité; -Municipalité de St-Simon-les-Mines 244-2018
 - 5.2 Règlement 2004-71-35 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin de créer une affectation de conservation sur le territoire de la municipalité de St-René;
 - 5.3 ;
6. Gestion du personnel :
 - 6.1 Nomination au poste de secrétaire de direction (remplacement);
 - 6.2 ;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités (s'il y a lieu);
9. Dépôt de documents :
 - 9.1 États financiers mensuels;
 - 9.2 Rapport trimestriel SAAQ;
 - 9.3 Bilan 2018 article 59;
 - 9.4
10. Divers :
 - 10.1 Comité bénévole CHSLD / Demande d'appui (bilançoire);
 - 10.2 Pont Perrault;
 - 10.3 ;
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

2019-02-028

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
23 JANVIER 2019**

Il est proposé par monsieur Camil Martin appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 23 janvier 2019 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU
12 FÉVRIER 2019**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 12 février 2019 à titre d'information.

2019-02-029

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-90 SUR LA RÉMUNÉRATION
DES ÉLUS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**

Attendu que la loi sur le traitement des élus municipaux (rlrq, c. t-11.001) prévoit que le conseil de la mrc fixe, par règlement, la rémunération de son préfet et de ses autres membres;

Attendu le règlement no 2018-89 portant sur la rémunération des membres du conseil de la MRC actuellement en vigueur;

Attendu que le conseil désire remplacer ledit règlement de façon à tenir compte, notamment, des modifications récemment apportées aux lois municipales, particulièrement par la loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (2017, c. 13);

Attendu qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil des maires du 23 janvier 2019;

Attendu que le présent règlement (tout comme le règlement no 2018-89 actuellement en vigueur) prévoit une rémunération plus élevée pour le préfet et le préfet suppléant, en considérant l'ensemble des fonctions que ces derniers doivent exercer en plus de leurs présences aux séances du conseil et à certains comités;

Attendu qu'un avis de motion annonçant l'adoption du présent règlement a été donné par monsieur Martin St-Laurent, lors de la séance du 23 janvier 2019;

Attendu que lors de cette même séance, ce même membre a présenté et déposé un projet de règlement;

Attendu que le préfet indique que le présent règlement a pour objet de fixer la rémunération des membres du conseil de la MRC (rémunération de base et rémunération additionnelle) et de prévoir les modalités liées au remboursement de certaines dépenses, remplaçant ainsi le règlement no 2018-89 sur la rémunération des membres du conseil;

Attendu que ce règlement sera rétroactif au 1^{er} janvier 2019;

Attendu qu'un avis public sur le projet de règlement a été publié dans l'édition du 29 janvier 2019 de l'éclaireur-progrès;

Il est proposé par monsieur Eric Rouillard, appuyé par monsieur Carl Boilard et résolu à l'unanimité d'accepter et d'adopter le règlement 2019-90 sur la rémunération des élus tel que déposé.

2019-02-030

**CONSOLIDATION DES ÉTATS FINANCIERS DU CEB ET DE LA
SDB AUX AUDITS FINANCIERS DE LA MRC**

Attendu que le directeur général, monsieur Eric Paquet, et les auditeurs de la MRC, Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l. ont passé en revue les facteurs suggérés par les Normes comptables pour le secteur public du Manuel de CPA Canada pour déterminer si le CEB est contrôlé par la MRC.

Attendu qu'après cette revue de chacun des facteurs, il a été déterminé que la MRC ne contrôlait pas le CEB.

En conséquence il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par monsieur Eric Rouillard et résolu de confirmer que :

-les états financiers du CEB et de la SDB ne seront pas consolidés dans les audits financiers de la MRC puisque ceux-ci n'entre dans le périmètre comptable d'aucun organisme municipal.

2019-02-031

**POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – PROJET À
SAINT-BENOIT-LABRE**

Acoustique Salle municipale

Attendu que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de développement du territoire;

Attendu que ce projet vise à améliorer l'acoustique de la salle municipale en y effectuant des travaux et en acquérant une console de son ;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur André Longchamps, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 23 811.96 \$ dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

2019-02-032

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – PROJET À SAINT-BENOÎT-LABRE

Éclairage terrain de soccer municipal

Attendu que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de développement du territoire;

Attendu que ce projet vise à ajouter de l'éclairage au terrain de soccer municipal;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Adam Veilleux et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 19 200 \$ dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

2019-02-033

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – PROJET À LA GUADELOUPE

**Aménagement d'une salle multifonctionnelle et installations sanitaires
24/7/52**

Attendu que la Municipalité de La Guadeloupe a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de développement du territoire;

Attendu que ce projet vise à aménager une salle multifonctionnelle dans son ancien Hôtel de ville et installer des services sanitaires qui seront accessibles 24h par jour, 7 jours par semaine, 52 semaines par année ;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Eric Rouillard et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 61 167.80 \$ dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

2019-02-034

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – PROJET À ST-RENÉ

Aménagement de jeux d'eau

Attendu que la municipalité de St-René a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de développement du territoire, volet local;

Attendu que ce projet vise à mettre en place des jeux d'eau dans le parc municipal ;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 52 654.57 \$ dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

2019-02-035

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – DRAGFEST

Attendu que le Dragfest a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de développement du territoire;

Attendu que ce projet vise à financer « le show de boucane » qui se tiendra le 12 juillet prochain ;

Attendu que la demande s'élève à 25 000\$;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation négative par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Attendu que cette demande devrait être considérée comme une commandite;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan ne dispose pas de fonds dédiés aux commandites;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et de refuser le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution.

2019-02-036

**POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – ART EN
BEAUCE**

Attendu que Art en Beauce, La Collection (Sophie Ruel) a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de développement du territoire;

Attendu que ce projet vise à distribuer un livre aux élèves de la 3^e à la 6^e année des écoles et de réaliser des activités d'animation dans les bibliothèques du territoire ;

Attendu que la MRC a financé en 2018, via le Fonds culturel, la conception du livre « L'enfant et le sac à dos » mentionné ci-haut ;

Attendu que la demande s'élève à 6 500\$;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation négative par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Adam Veilleux et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et de refuser le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution.

FONDS CULTURELS 2019 / PROJETS SOUTENUS

Le directeur général dépose aux élus la liste des projets soutenus dans le cadre du fonds culturel 2019. Quinze (15) projets à être réalisés dans neuf (9) municipalités du territoire seront financés.

2019-02-037

150^E RÉGIMENT DE LA CHAUDIÈRE

Attendu l'invitation reçue relative à la Fête régimentaire célébrant le 150^e anniversaire du Régiment de la Chaudière qui se tiendra le 6 avril prochain à Lévis;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu unanimement de procéder à l'achat d'une table (10 personnes) au coût de 2 500\$ au nom de la MRC de Beauce-Sartigan.

2019-02-038

SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE DES BEAUCERONS

Attendu que la société du patrimoine des beaucerons s'est adressée au présent conseil afin de solliciter un appui financier pour les opérations de cette organisation;

Attendu qu'un comité inter-MRC s'est penché sur la relance de cette organisation;

Attendu que les MRC de Nouvelle-Beauce et de Robert-Cliche se sont déjà engagés à supporter financièrement cette organisation;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu de consentir une aide financière de 5 000\$ pour le présent exercice financier;

2019-02-039

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a réalisé le « Sentiers des jarrets noirs » qui se veut une partie de l'axe 6 de la Route Verte;

Attendu que cette piste est ouverte du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année;

Attendu que notre MRC est admissible au programme d'aide à l'entretien de la Route Verte;

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu d'approuver la demande d'aide financière au montant de 25 257\$.

2019-02-040

ENTENTE ADMINISTRATIVE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance du projet d'entente concernant l'administration du schéma de couverture de risques incendie devant lier la MRC de Beauce-Sartigan à la ville de St-Georges;

Attendu que cette entente a pour but d'assurer le suivi du schéma de couverture de risques et la production des rapports annuels requis par le Ministère de la Sécurité publique;

Attendu que dans le cadre de cette entente, la MRC devra se porter acquéreur du logiciel « Première ligne » afin d'assurer la consolidation des données municipales dans le cadre du rapport annuel;

Attendu que les coûts reliés à l'acquisition de ce logiciel sont estimés à 10 000\$ taxes en sus;

Attendu que cette entente d'un an entrera en vigueur le 1^{er} avril 2019;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Adam Veilleux et résolu :

-D'approuver l'entente déposée comme si elle était ici au long reproduite et d'autoriser le préfet, monsieur Normand Roy et le directeur général, monsieur Eric Paquet à signer celle-ci pour et au nom de la MRC Beauce-Sartigan;

-D'autoriser l'acquisition du logiciel « Première ligne » au fin de la présente

entente, et ce, aux coûts de 10 000\$ taxes en sus;

-Que les dépenses relatives à la présente résolution soient financées à même le budget dédié au schéma de couverture de risques incendie tel qu'adopté dans le cadre des prévisions budgétaires 2019.

CENTRAIDE

Le maire de ville Saint-Georges, M. Claude Morin, discute avec les membres du conseil de la possibilité de souscrire à la campagne de financement de Centraide. Il est convenu entre les membres d'inviter à un comité de travail le représentant de l'organisme Centraide afin d'obtenir de l'information et de connaître leur implication dans notre milieu.

2019-02-041

ÉTUDE SALLE DE SPECTACLE / ADDENDA

Attendu que dans le cadre du mandat confié à la firme Raymond Chabot Grant Thornton relatif à la salle de spectacle, le comité de suivi souhaite faire analyser quatre (4) sites potentiels d'implantation de cet équipement;

Attendu que cette analyse a pour objectif de faire une étude de volumétrie à chacun des sites ciblés afin de valider l'implantation du bâtiment;

Attendu la proposition d'addenda reçue estimée à 7 500\$ taxes en sus;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur André Longchamps et résolu d'accepter l'offre de services déposée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 7 500\$ afin de réaliser l'analyse mentionnée dans le préambule de la présente résolution.

2019-02-042

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 244-2018 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON-LES-MINES MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 165-2006

Considérant que ce règlement a pour effet d'agrandir la zone CB-52 à même une partie de la zone P-60;

Considérant que ce règlement a pour effet d'autoriser, sous conditions, la garde de chèvres et l'installation de ruches dans les zones résidentielles RA, Rb et RP;

Considérant que le règlement ne contrevient pas aux objectifs et orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 244-2018 de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines.

2019-02-043

**RÈGLEMENT 2004-71-35 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2004-71
RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
RÉVISÉ AFIN DE CRÉER UNE AFFECTATION DE CONSERVATION
SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-RENÉ**

Attendu que le secrétaire-trésorier résume le règlement 2004-71-35;

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Beuce-Sartigan est en vigueur depuis le 1er avril 2005;

Attendu que la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques demande à la MRC de créer une affectation de conservation pour des terrains offerts en compensation suite à des interventions en milieu humide et hydrique sur le territoire de la municipalité de Saint-René (certificat d'autorisation 7450-12-01-02628-02);

En conséquence il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité, que la MRC de Beuce-Sartigan adopte le règlement 2004-71-35 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

2019-02-044

**NOMINATION AU POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION /
REMPACEMENT CONGÉ SANS TRAITEMENT**

Attendu le poste de secrétaire direction temporairement vacant suite au départ pour congé sans traitement de madame Maryse Loubier;

Attendu qu'il y aurait lieu de combler ce poste;

Attendu que suite à la période d'affichage, madame Élisabeth Nadeau, a signifié son intérêt pour le poste;

Il est proposé par monsieur Ghislain Jacques, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu d'affecter madame Élisabeth Nadeau au poste secrétaire de direction en date du 25 février 2019, à l'échelon 3 de cette catégorie.

CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Rapport trimestriel SAAQ;
- Bilan 2018 – Article 59;

2019-02-045

**COMITÉ BÉNÉVOLE CHSLD RICHARD BUSQUE / DEMANDE
D'APPUI FINANCIER ACHAT BALANÇOIRE ADAPTÉE**

Attendu la demande de support financier adressée à la MRC de Beauce-Sartigan par le comité de bénévoles du CHSLD Richard Busque, afin de les supporter pour l'acquisition d'une balançoire adaptée pour les bénéficiaires de cette résidence;

Attendu que les coûts d'acquisition et d'installation de cet équipement s'élèvent à 6 200\$;

Attendu que cette demande a aussi été adressée au député de Beauce-Sud, monsieur Samuel Poulin;

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Luc Paquet et résolu d'appuyer le comité de bénévoles du CHSLD Richard Busque pour une somme de 3 100\$, représentant 50% des coûts d'acquisition et d'installation de l'équipement mentionné dans le préambule de la présente résolution, et ce sous réserve de l'implication financière du député de Beauce-Sud, monsieur Samuel Poulin.

PONT PERRAULT

Les élus discutent de l'état d'avancement dans ce dossier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question provenant d'un élu ou du public n'est adressée au président de l'assemblée.

2019-02-046

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21h50.

Normand Roy, préfet

Éric Paquet, directeur général